

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

#### BANQUE CENTRALE DE COMPENSATION

Nom commercial : LCH SA  
(Anciennement : LCH.Clearnet SA)  
Société anonyme au capital de 113.066.860,26 €  
Siège social : 18 rue du Quatre Septembre – 75002 PARIS  
692 032 485 R.C.S. PARIS

#### I. — Bilan au 31 décembre 2016.

(En millions d'euros).

Actif	Note	2016	2015
Immobilisations (amortissements déduits)	10	56,0	48,3
Titres de filiales, participations et comptes rattachés (dépréciations déduites)	11	0,3	19,8
Autres valeurs immobilisées		2,7	2,5
Titres de placement et d'investissement	12	906,1	3 576,6
Créances clients et comptes rattachés (dépréciations déduites)	13	11,2	11,2
Autres créances et divers (compensation et trésorerie exclues)	14	2,9	3,1
Comptes de compensation	15	289 337,1	281 637,8
Comptes de trésorerie	16	14 978,2	10 549,1
Comptes de régularisation	17	2,2	0,8
Total actif		305 296,7	295 849,2

Passif	Note	2016	2015
Capitaux propres	18	317,1	293,4
Provisions	19	6,1	5,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20	10,6	8,9
Personnel, dettes fiscales et sociales	21	25	30,1
Autres dettes (comptes compensation, trésorerie et portefeuille exclus)	22	13,3	23,8
Comptes de compensation	23	304 917,3	295 482,9
Comptes de trésorerie	24	3	2,6
Comptes de régularisation	25	4,3	2,3
Total passif		305 296,7	295 849,2

Hors-bilan	Note	2016	2015
Engagements de compensation reçus	26	350 368	274 793
Engagements de compensation donnés	26	338 656	265 821

#### II. — Compte de résultat au 31 décembre 2016.

(En millions d'euros).

	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires			
Produits liés à l'activité du marché		116	118,5
Autres ventes et prestations de services		19,7	22,2
Accords de partage de revenus		- 24,3	- 27
Autres produits d'exploitation		7	8,8
Produits d'exploitation	1	118,4	122,5
Charges de fonctionnement	2	- 91,2	- 96,1
Impôts et taxes	3	- 1,8	- 1,4

Charges d'exploitation		- 93	- 97,5
Excédent brut d'exploitation		25,4	25
Dotations aux amortissements et aux provisions	4	- 14	- 12,1
Résultat d'exploitation		11,4	12,9
Résultat financier	5	49,2	37,4
Résultat courant avant impôt		60,6	50,3
Résultat exceptionnel	6	- 2,7	0,7
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	7	- 1,6	- 1,5
Impôt sur les bénéfices	8	- 14,7	- 13,3
Résultat de la période		41,6	36,2

Rendement des actifs – Article R511-16-1 du Code monétaire et financier. — Conformément à l'article 90 de la CRD IV transposé par l'article R511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs de la Société était de 0,014% au 31 décembre 2016 (0,012% au 31 décembre 2015).

### III. — Affectation du résultat net. (En millions d'euros).

Le Conseil d'administration de LCH SA propose d'affecter le résultat total de l'exercice 2016 au poste report à nouveau pour 41,6 millions d'euros.

Réserves distribuables :	
Bénéfices de la période	41,6
Autres réserves	32,6
Report à nouveau	117,5
	191,7

L'affectation du résultat 2016 est proposée comme suit :

(En millions d'euros)	
Affectation du résultat 2016 :	
Affectation à la réserve légale	
Affectation aux autres réserves	
Affectation aux bénéfices non distribués	41,6
Dividende	
	41,6

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

- pour 2014 : 1,48 € par action
- pour 2015 : 2,43 € par action
- pour 2016 : aucun dividende

### IV. — Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice :					
Capital social (en millions d'euros)	113,1	113,1	113,1	113,1	113,1
Nombre d'actions ordinaires	7 416 700	7 416 700	7 416 700	7 416 700	7 416 700
Résultat d'exploitation (en millions d'euros) :					
Produit d'exploitation	127,7	119,3	116,2	122,5	118,4
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dotations aux provisions et dépréciations	93,8	26,4	33,3	63,1	71,9
Impôts sur les sociétés	16,9	10,4	- 0,1	13,3	14,7
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1,6	1,3		1,5	1,6
Dépréciation		8,4			
Résultat après impôt, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	63,9	- 0,5	22,1	36,2	41,6
Résultat distribué			11	18	
Résultat par action (en €) :					

Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	10,15	1,97	4,49	8,51	9,69
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	8,62	- 0,06	2,99	4,88	5,61
Dividende net distribué par action			1,48	2,43	
Informations sur les salariés :					
Effectif moyen (*)	192	198	175	174	171
Masse salariale pour l'exercice (en millions d'euros)	19,1	22,1	27,2	19	17,8
* Effectif moyen incluant SA Paris seulement.					

## V. — Notes annexes aux états financiers.

### Présentation des états financiers annuels.

En tant qu'établissement de crédit, la Banque Centrale de Compensation (BCC), qui a adopté le nom commercial de LCH SA, est tenue d'établir et de publier ses états financiers annuels (bilan, données hors bilan et compte de résultat) conformément aux dispositions des articles §1111-1 à 1124-61 et §3111-1 à 3111-5 du règlement ANC 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables. Toutefois, ces états financiers ne sont publiés sous cette forme que pour mémoire, et sans commentaires y afférents, dans la mesure où ils ne rendent pas suffisamment compte des activités de LCH SA.

Ainsi, le compte de résultat, le bilan et le hors-bilan commentés dans les présentes notes annexes ont une présentation très proche de celle des sociétés de services soumises aux dispositions du Plan Comptable Général. Cette présentation, dite « économique » ou « analytique » par opposition à la présentation « réglementaire », est mieux adaptée aux activités de compensation de LCH SA.

Depuis la fusion des chambres de compensation d'Amsterdam et de Bruxelles au sein de LCH SA le 1er février 2001, et la création concomitante des succursales d'Amsterdam (Banque Centrale de Compensation d'Amsterdam) et de Bruxelles (Banque Centrale de Compensation de Bruxelles), les comptes de ces deux succursales sont intégrés à ceux de LCH SA. Par ailleurs, le périmètre comptable de LCH SA inclut les activités d'une succursale implantée à Porto depuis l'acquisition de la chambre de compensation portugaise auprès de NYSE Euronext le 15 juillet 2003.

La présentation « analytique/économique » du bilan et du compte de résultat engendre les caractéristiques suivantes :

**Bilan.** — En raison de leur taille, les actifs et passifs relevant des activités de compensation de la Banque Centrale de Compensation, ainsi que ses opérations de gestion de trésorerie, sont présentés séparément ; une analyse détaillée de chaque élément est fournie dans les notes annexes aux états financiers.

Les opérations de pension effectuées sur le marché de gré à gré sont présentées sur une base décompensée. La valeur inscrite à l'actif représente le montant de prêts consentis pour lesquels des titres ont été pris en pension ; et la valeur figurant au passif correspond au montant des emprunts consentis pour lesquels des titres ont été mis en pension. Les engagements de la chambre de compensation vis-à-vis des membres compensateurs qui ont recours à ce dispositif restent enregistrés au hors-bilan, LCH SA conservant au bénéfice du prêteur et de l'emprunteur l'engagement de bonne fin.

Les engagements relevant des opérations de compensation sont transférés au bilan à la date de dénouement effective. Si la livraison n'intervient pas à cette date, les opérations de compensation sont portées dans un compte de suspens au bilan et y demeurent jusqu'à la date de règlement-livraison effectif.

**Engagements hors bilan.** — Les engagements relevant des opérations de compensation sont séparés des engagements commerciaux et des engagements relatifs à la gestion de trésorerie.

Les informations présentées dans les états financiers « économiques » s'accompagnent des notes suivantes. Ces notes, fournies conformément au règlement ANC 2014-07 articles §1111-1 à 1124-61 et §3111-1 à 3111-5 susmentionné, incluent toutes les informations importantes requises pour donner une image sincère et fidèle du patrimoine, de la situation financière, de l'exposition au risque et des résultats de la Banque Centrale de Compensation.

### Principes comptables et règles d'évaluation.

Les états financiers ont été établis conformément aux principales règles et méthodes comptables applicables en France, telles qu'énoncées notamment dans le Code de Commerce et dans le décret du 29 novembre 1983 et, le cas échéant, conformément aux règles particulières applicables aux établissements assujettis à la réglementation bancaire française. Ils sont également présentés conformément aux principes comptables applicables aux établissements soumis au droit bancaire français.

Les principales règles d'évaluation retenues sont présentées ci-après.

**Immobilisations et amortissements.** — Les immobilisations sont enregistrées à leur coût historique, c'est-à-dire à leur valeur d'acquisition hors taxes.

Les logiciels sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux « logiciels créés ».

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels créés	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans
Equipement de bureau	3 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans

Les dépenses de développement informatique sont comptabilisées au bilan selon les critères définis par le règlement ANC 2014-03.

Perte de valeur du fonds commercial et des actifs corporels et incorporels. — Le fonds commercial et les immobilisations incorporelles en cours sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou à des tests plus fréquents quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable en totalité. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable en totalité.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, le fonds commercial et les autres actifs sont affectés à des unités génératrices de trésorerie suivies par la direction, habituellement au niveau de la société statutaire. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable du fonds commercial ou des autres actifs des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont rattachés, avec leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur nette des frais de cession et leur valeur d'utilité. La juste valeur nette des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif diminué des coûts directement liés à la cession.

Le calcul de la valeur d'utilité résulte de l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'utilisation continue des actifs, y compris de leur cession in fine, sur la base d'un taux d'actualisation établi en fonction des taux d'intérêt du marché, avant impôts. En cas de perte de valeur, la valeur comptable du fonds commercial et des actifs corporels et incorporels est dépréciée du montant correspondant, et cette perte est comptabilisée au compte de résultat de la période durant laquelle elle est constatée.

La valeur comptable du fonds commercial affecté à une unité génératrice de trésorerie est prise en compte dans le calcul de la plus-value ou de la moins-value réalisée lors de la cession de l'unité.

Titres de participation. — Les actifs à long terme sont enregistrés à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes. — Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et ont une durée initiale inférieure à un an hors portefeuille de placement et dépôts à court terme auprès des établissements de crédit.

Les créances douteuses font individuellement l'objet de dépréciations et sont directement imputées sur la valeur des créances concernées.

Titres de placement. — Au 31 décembre 2016, les valeurs mobilières du portefeuille représentent les instruments de gestion de la trésorerie qui sont enregistrés et évalués conformément au règlement ANC 2014-07 articles §1111-1 à 1124-61 et §3111-1 à 3111-5. Il s'agit exclusivement de titres de placement.

Instruments financiers dérivés. — Le Groupe utilise des contrats d'échange de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux provenant de ses activités financières. En conformité avec sa politique de trésorerie, la Société ne détient et n'émet pas de produits financiers dérivés à des fins spéculatives. Lors de leur acquisition, les contrats d'échange de taux de couverture sont comptabilisés en hors-bilan à leur prix de revient pour leur valeur nominale conformément au règlement ANC 2014-07 §2521-1 to 2529-1.

Fonds pour risques bancaires généraux. — En application du règlement CRBF 90.02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, un Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) a été constitué par LCH SA en vue de couvrir les risques éventuels liés à son activité.

Dotations aux provisions. — Comme en dispose le règlement ANC 2014-03, lorsque LCH SA constate qu'un événement crée une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, elle constitue une provision enregistrée au passif du bilan

À ce titre, LCH SA constitue des provisions destinées à couvrir ses risques commerciaux et applique la méthode préférentielle en matière de retraites (méthode des unités de crédit projetées) pour l'évaluation des régimes à prestations définies en constituant des provisions pour engagements sociaux comptabilisées au passif du bilan.

Les provisions pour engagements sociaux ont été évaluées par un actuaire indépendant en tenant compte de l'évolution de l'effectif (rotation, ancienneté) et sont calculées conformément à la méthode des unités de crédit projetées. Elles portent sur les engagements de retraite et les médailles du travail.

Dans le cadre de la gestion courante des affaires, LCH SA fait l'objet de litiges relatifs à des sujets commerciaux, sociaux ou de toute autre nature. Lorsqu'il est probable qu'un litige engendre une sortie de ressources pour LCH SA et que les flux financiers correspondants sont quantifiables, une provision est constituée pour un montant représentatif du coût estimé pour régler ce litige.

Rémunération en actions. — La Société a mis en place un programme de rémunération en actions pour ses employés, sous forme d'attribution d'actions de la société mère, London Stock Exchange Group plc. Le montant de cette charge au compte de résultat est déterminé par la juste valeur des options ou des actions attribuées à la date de la distribution, au titre d'une reconnaissance indirecte de la valeur des services reçus par l'entreprise et reconnue au cours de la période d'acquisition correspondante.

Les plans de rémunération en actions sont comptabilisés en attribution d'action. La Société enregistre une charge pour ces transactions, représentant le fait que la Société a reçu une contribution en capital de London Stock Exchange Group plc et que la Société a utilisé cette contribution pour une rémunération en actions, et un crédit en capitaux propres. Cette comptabilisation s'accompagne d'un débit des capitaux propres et d'un crédit en transaction avec la société mère pour refléter l'investissement du Groupe.

Résultat exceptionnel. — Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement (ANC 2014-07).

### 1. Produits d'exploitation.

(En millions d'euros)	2016	2015
Comptant	27,8	29,4
Futures	28,4	28,6
Options	11,3	13,4
Dérivés	39,7	42
Fixed Income	23,7	22,3
CDS	24,8	24,8
Produits liés à l'activité du marché	116	118,5
Commission d'adhésion	5,5	5,4
Autres revenus	14,2	16,8
Autres ventes et prestations de service	19,7	22,2
Accords de partage de revenus	- 24,3	- 27
Autres produits	7	8,8
Produits d'exploitation	118,4	122,5

Sur les marchés au comptant (actions et obligations), le chiffre d'affaires lié à la compensation est en baisse de 5% par rapport à 2015, suite à une diminution des volumes de 3% et à une diminution de 3% de la commission moyenne par transaction, cette dernière résultant d'une contribution plus faible des valeurs de premier ordre dans le volume global.

La contribution d'Euronext s'élève à 97 % du montant total des commissions de compensation.

Sur les marchés de contrats à terme « futures » (indices et matières premières), le chiffre d'affaires (commissions de livraison comprises) a diminué de 1 % par rapport à 2015, essentiellement en raison de la diminution en volume de 17% des contrats.

Sur les marchés d'options (indices et matières premières), le chiffre d'affaires (dont exercices et assignations) a diminué de 16% en raison d'une diminution de 9% du volume. Cette diminution s'observe sur tous les produits mais elle est plus sensible sur les matières premières avec une diminution de 31 %.

Sur les marchés de taux (emprunts d'État et opérations de mise en pension d'obligations « repo »), le chiffre d'affaires a augmenté de 7% par rapport à 2015, essentiellement en raison d'une hausse de 3 % de la valeur nominale compensée, et à la facturation du 31 décembre sur EuroGC. Le segment de la dette française représentait 29 % du volume, la dette italienne 54%, la dette espagnole 16 % et EuroGC 1 %.

Sur le marché des CDS, depuis janvier 2014, une commission annuelle forfaitaire de 2,25 millions d'euros par membre compensateur est facturée et comptabilisée en commissions d'adhésion. Il y avait 11 membres compensateurs versant une commission au 31 décembre 2016 contre 11 au 31 décembre 2015.

Les commissions d'adhésion ont progressé de 2% à 5,5 millions et se répartissent principalement comme suit :

- 0,5 million d'euros de commissions d'adhésion liées au marché français des produits dérivés à un niveau stable par rapport à 2015
- 3,3 millions d'euros de commissions d'adhésion liées aux marchés des actions au comptant, contre 3,4 millions d'euros en 2015
- 1,7 million d'euros de commissions périodiques (gestion des codes membres), contre 1,5 million d'euros en 2015

Les autres commissions facturées aux membres compensateurs ont diminué de 13% à 14,2 millions d'euros ; elles correspondent principalement aux :

- Frais de règlement refacturés aux membres compensateurs : 7,9 millions d'euros contre 9,5 millions d'euros en 2015
- Postes de travail : 1,1 million d'euros (stable par rapport à 2015)
- Réseau des membres : 1,8 million d'euros (stable par rapport à 2015)
- Pénalités pour :
  - défaut de livraison : 2,2 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2015
  - compensation tardive sur le marché des matières premières : 0,7 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2015
- Autres commissions diverses : 1,0 million d'euros contre 0,9 million d'euros en 2015.

Les autres produits d'exploitation ont diminué de 1,8 million d'euros à 7,0 millions d'euros ; ils correspondent principalement aux :

- Charges facturées à d'autres entités du Groupe : 3,0 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2015), essentiellement constituées de :
  - 1,0 million d'euros (2,4 millions d'euros en 2015) lié au troisième centre de données utilisé par LCH Limited
  - 0,8 million d'euros (0,5 million d'euros en 2015) facturé au London Stock Exchange Group Plc
  - 1,1 million d'euros (2,3 million d'euros en 2015) facturé à LCH.Clearent Group et LCH Limited
  - 0,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2015) à LCH.Clearent Luxembourg S.à.R.L.
- Charges facturées aux membres compensateurs concernés pour le développement du système de compensation de CDS et de dérivés Euronext : 4,0 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2015).

Un accord sur l'activité CDS signé en avril 2014 prévoit de ne plus compenser les pertes d'exploitation de l'activité en contrepartie d'une augmentation des commissions de compensation. Le partage de revenus correspondant pour 2016 s'élève à 2,4 millions d'euros.

Un accord de partage de revenus sur les produits dérivés cotés, appliqué à partir d'avril 2014, a été signé avec Euronext en octobre 2013. Dans le cadre de cet accord, un montant net de rétrocession de 21,9 millions d'euros a été versé à Euronext contre 23,9 millions d'euros en 2015. Cette diminution s'explique par le fait que les revenus liés à l'activité ont diminué comparés à l'année 2015.

## 2. Charges de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 5 % en 2016.

(En millions d'euros)	2016	2015
Charges informatiques	30,2	31,8
Charges de personnel	33,0	33,3
Charges diverses d'exploitation	23,7	27,0
Charges immobilières	4,3	4,0
Charges de fonctionnement	91,2	96,1

## 2.1. Charges informatiques :

(En millions d'euros)	2016	2015
Coûts d'exploitation	29	29,7
Coûts de développement	1,2	2,1
Charges informatiques	30,2	31,8

Les frais de fonctionnement informatique ont diminué de 0,7 million d'euros, essentiellement en raison de la diminution des royalties payés à LCH. (Luxembourg) S.à.R.L. pour l'utilisation de logiciels appartenant à l'entité Luxembourgeoise. L'arrêt des royalties a été planifié dès décembre 2016 dans le cadre de l'activité de l'entité LCH.(Luxembourg) S.à.R.L.

Les coûts de développement ont diminué de 0,9 million d'euros, principalement en raison de la diminution des coûts liés aux projets informatiques.

2.2. Charges de personnel. — Les charges de personnel ont diminué de 0,3 million d'euros en 2016 à 33,0 millions d'euros contre 33,3 millions d'euros en 2015, ce qui résulte principalement des éléments suivants :

- une augmentation de 1,8 million d'euros des coûts de rémunération,
- une baisse de 1,3 million d'euros de frais de personnel refacturés par les autres entités du groupe,
- une baisse de 0,7 millions d'euros des coûts de licenciement.

2.3. Charges immobilières. — Les charges immobilières ont augmenté s'établissant à 4,3 millions d'euros en 2016 contre 4,0 millions d'euros en 2015, suite au nouveau contrat de location des bureaux en France qui avait impacté le loyer 2015 à la baisse.

## 2.4. Les charges d'exploitation diverses :

(En millions d'euros)	2016	2015
Autres charges	21,9	24,7
Frais de siège	1,8	2,3
Charges d'exploitation diverses	23,7	27

Les « Autres charges » sont composées d'éléments divers tels que les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de déplacement, les honoraires des sous-traitants et consultants, les frais de marketing, les coûts liés aux flux de données financières, les frais de téléphone, les droits versés aux organismes de réglementation, les frais d'audit, etc. La diminution de 2,8 million d'euros en 2016 s'explique principalement par :

- une diminution de 2,3 millions d'euros des frais bancaires,
- une diminution de 0,3 million d'euros des coûts payés aux régulateurs,
- une baisse de 0,2 million d'euros des coûts de consultants.

Sur un an, les frais de gestion ont diminué de 0,5 millions d'euros.

Les honoraires des auditeurs pour l'année 2016 sont les suivants :

- 0,11 million d'euro à Ernst & Young pour les comptes statutaires,
- 0,11 million d'euro à BDO France Léger et Associés pour les comptes statutaires,
- 0,33 million d'euro à Ernst & Young pour l'audit PCAOB (2015 et 2016),
- 0,33 million d'euro à BDO France Léger et Associés pour l'audit PCAOB (2015 et 2016).

## 3. Impôts et taxes.

Les impôts et taxes (autres que l'impôt sur les sociétés) ont augmenté de 0,4 million d'euros et s'élèvent à 1,8 million d'euros (2015 : 1,4 million d'euros).

## 4. Dotations (nettes), amortissements et provisions.

(En millions d'euros)	2016	2015
Immobilisations incorporelles	12,4	10,7
Immobilisations corporelles	0,3	1,4
Dépréciation		
Dotations aux amortissements	12,7	12,1
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dotations aux provisions pour engagements sociaux	1,3	

Dotations aux provisions	1,3	
Dotations aux dépréciations, amortissements et provisions	14	12,1

Les amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles ont augmenté en 2016 à 12,4 millions (2015 : 10,7 millions d'euros) d'euros en raison de l'augmentation des actifs CDS et T2S, compensée par l'arrêt de l'amortissement de UCS Cash.

Les amortissements des immobilisations corporelles ont diminué en 2016 à 0,3 million d'euros (2015 : 1,4 millions d'euros).

#### 5. Résultat financier.

(en millions d'euros)	2016	2015
Réalisé	38,5	34,3
Moins-value latente	- 0,2	- 0,1
Rémunération de la gestion du collatéral des membres	38,3	34,2
Rémunération de la trésorerie propre	- 0,8	- 0,2
Dividende reçu	11,7	3,4
Résultat financier	49,2	37,4

En 2016, la rémunération de la gestion du collatéral des membres a fortement augmenté : de 34,2 millions d'euros en 2015 à 38,3 millions d'euros en 2016.

La rémunération du portefeuille a augmenté de 4,1 millions d'euros, essentiellement en raison de l'augmentation de 0,7 milliard du portefeuille de trésorerie liée aux dépôts de garantie et au changement de la rémunération du collatéral. En 2016, l'ensemble de la rémunération de la gestion du collatéral était à EONIA - 20,5 points de base en janvier 2015 et EONIA - 30,0 points de base depuis mai 2015.

La rémunération de la trésorerie propre de la Société a diminué à -0,8 million d'euros (2015 : -0,2 million d'euros).

LCH.Clearnet Luxembourg S.à.r.l. a distribué un dividende final de 11,7 millions d'euros en 2016.

#### 6. Résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel est de 2,7 millions d'euros en 2016 (2015 : crédit de 0,7 million d'euros) est exclusivement lié à l'initiative d'économie de coûts. Depuis 2016, le Conseil d'administration a approuvé un programme de restructuration de trois ans afin d'améliorer l'efficacité de la Société.

#### 7. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise, effectifs.

La charge totale de participation des salariés au titre de l'exercice 2016 est de 1,6 million d'euros (2015 : 1,5 million d'euros).

Fin décembre 2016, l'effectif de la société (salariés permanents) était de 181 (2015 : 178).

#### 8. Impôt sur les bénéfices.

Un accord multilatéral de prix de transfert signé conjointement par les représentants des autorités fiscales françaises, belges et néerlandaises est en vigueur depuis le 1er janvier 2004 et a été renouvelé en avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

Un renouvellement de cet accord pour les cinq prochaines années a été envoyé aux administrations fiscales le 3 juillet 2015.

Cet accord prévoit la répartition des bénéfices générés conjointement par la Banque Centrale de Compensation (dont le siège social est à Paris) et ses succursales des Pays-Bas et de Belgique.

L'établissement portugais de LCH SA n'étant pas considéré comme un établissement stable au sens du droit fiscal, ses actifs et opérations sont agrégés à ceux de sa société mère, résidente fiscale française. En conséquence, LCH SA ne constate pas de charge d'impôt sur les bénéfices vis-à-vis de l'administration fiscale portugaise.

Le taux d'imposition est de 33,33 % en France, de 25 % aux Pays-Bas et de 33 % en Belgique.

(En millions d'euros)	2016	2015
Impôt français	13	11,5
Impôt belge	0,3	0,3
Impôt néerlandais	1,4	1,5
Impôt sur les bénéfices	14,7	13,3

#### 9. Compte de résultat - Présentation réglementaire.

(En millions d'euros)	2016	2015
Intérêts et produits assimilés	92,3	53,4
Intérêts et charges assimilées	- 65,6	- 29,3
Revenus des titres à revenu variable	11,7	3,4
Commissions (produits)	10,7	10
Commissions (charges)	- 7,9	

Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)		
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,1	- 0,1
Autres produits d'exploitation bancaire	118,6	113,2
Autres charges d'exploitation bancaire	- 7,6	- 9,5
Produit net bancaire	152,3	141,1
Produits divers d'exploitation	7,2	9,7
Charges générales d'exploitation	- 86,3	- 89,9
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 14,2	- 12,1
Reprise de provisions		
Résultat brut d'exploitation	59	48,8
Coût du risque		
Résultat d'exploitation	59	48,8
Gains, pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0,2	
Résultat courant avant impôt	59,2	48,8
Résultat exceptionnel	- 2,9	0,7
Impôt sur les bénéfices	- 14,7	- 13,3
Dotations, reprises de FRBG et provisions règlementées		
Résultat net	41,6	36,2

## 10. Immobilisations.

Valeur brute (En millions d'euros)	2015	Acquisitions	Mises en production	Cessions	2016
Fonds commercial	52,7				52,7
Logiciels	98		20,1	- 4,7	113,3
Immobilisations incorporelles en cours	10,2	17,3	- 16,9		10,7
Immobilisations incorporelles	160,9	17,3	3,2	- 4,7	176,7
Autres immobilisations corporelles	9,8			- 0,7	9,1
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles	9,8			- 0,7	9,1
Immobilisations brutes	170,7	17,3		- 5,4	185,8

Amortissements cumulés (En millions d'euros)	2015	Dotations	Reprises	Diminution de valeur	2016
Fonds commercial	43,7				43,7
Logiciels	70,3	7,7			78
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles	114	7,7			121,7
Immobilisations corporelles	8,4	- 0,3			8,1
Immobilisations corporelles	8,4	- 0,3			8,1
Amortissements	122,4	7,4			129,8
Immobilisations nettes	48,3				56

Les immobilisations correspondent aux actifs amortissables et aux immobilisations en cours. Ces dernières correspondent aux logiciels en cours de développement et aux divers actifs corporels n'ayant pas encore été mis en service. Dès leur mise en service, ces actifs sont amortis selon les principes définis à la partie II – Principes et méthodes comptables – Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles ont progressé essentiellement en raison du développement des programmes CDS et Target 2 securities.

Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles. — La Société effectue annuellement un test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles en décembre de chaque année, ou de manière plus fréquente si les circonstances montrent qu'une dépréciation est probable.

Le fonds commercial est relatif aux acquisitions des succursales d'Amsterdam, de Bruxelles et de Porto. Le montant recouvrable associé à ces branches est déterminé sur la base des valeurs utilisées lors des calculs.

Le montant de la dépréciation des immobilisations incorporelles est calculé en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est déterminée en fonction de sa valeur d'utilité pour l'unité génératrice de trésorerie correspondante à partir de projections de flux de trésorerie. Ces estimations s'appuient sur les projections de flux de trésorerie tirées des prévisions financières établies par la Direction et couvrant une période de cinq ans, sur la base d'une analyse du développement probable de chaque ligne d'activité. Les projections de flux de trésorerie sont basées sur le budget 2017 du Groupe ainsi que sur le plan de prévisions couvrant une période de deux ans après le dernier exercice au budget. Les flux de

trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance à long terme et d'un taux d'actualisation avant impôt du coût moyen pondéré du capital du groupe.

La Direction a basé ses valeurs prises dans le calcul sur les taux ci-dessous :

— i) Les valeurs assignées aux revenus à court et moyen termes ainsi que le taux de croissance sont basés sur le budget 2017 et le plan approuvé par le Groupe. Les hypothèses proviennent d'une évaluation des tendances actuelles, marché anticipé et développement réglementaire, discussions avec les clients et les fournisseurs et l'expérience de la Direction ;

— ii) les flux de trésorerie au-delà de la période cinq ans (uniquement applicable au fonds commercial) sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance à long terme de 2% (2015 : 2,0%). Ce taux de croissance, le même qui a été utilisé pour le calcul l'année dernière, est apparu comme raisonnable compte tenu des prévisions économiques de l'OCDE au 31 décembre 2016.

— iii) les flux de trésorerie sont actualisés selon le taux d'actualisation avant impôt du coût moyen pondéré du capital du groupe, soit 11,6% (2015 : 10,5%).

Résultat du test de dépréciation. — En complétant les tests tels que décrits ci-dessus, le fonds commercial et les logiciels développés n'ont pas requis de dépréciation.

Analyse de sensibilité. — Des changements possibles et raisonnables dans les hypothèses clés et les taux au 31 décembre 2016 sont détaillés ci-dessous et l'impact sur la dépréciation reconnu noté :

Fonds commercial :

	Cas de référence	Ajustement	Augmentation de la préciation (En millions d'euros)
Réduction des revenus de compensation	variés	- 10,00%	
Taux de croissance à long terme des flux de trésorerie	2,00%	0%	
Taux d'actualisation avant impôt du coût moyen pondéré du capital du groupe	11,60%	14,60%	

Logiciels développés :

	Cas de référence	Ajustement	Augmentation de la préciation (En millions d'euros)
Réduction des revenus de compensation	variés	- 10,00%	
Taux d'actualisation avant impôt du coût moyen pondéré du capital du groupe	11,60%	14,60%	

#### 11. Titres de participation (nets de dépréciation).

En novembre 2016, la filiale majeure de la Société, LCH.Clearnet (Luxembourg) S.à.r.l., a vendu ses droits de propriété intellectuelle à la Société et à une société-sœur. Consécutivement à cela, LCH.Clearnet (Luxembourg) S.à.r.l. a procédé à une réduction de capital et a remboursé à la Société le capital de 19,5 millions d'euros.

Le 16 décembre 2016, la Société a vendu sa participation de 49% à sa société-mère, LCH.Clearnet Group Limited pour une considération de 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2016, LCH SA détenait une participation de 300 470 euros dans le capital de la société SWIFT (2015 : 300 470 euros). Cette participation résulte de l'attribution systématique d'actions SWIFT à LCH SA, sur la base du volume des messages transmis par LCH à ses membres compensateurs via le système SWIFT.

#### 12. Titres de placement.

Au 31 décembre 2016, les titres détenus dans le cadre de la gestion de trésorerie sont exclusivement composés de bons du Trésor.

(En millions d'euros)	2016		2015	
Titres d'investissement		0%		0%
Titres de placement et d'investissement	906,1	100%	3 576, 60	100%
Titres mis en pension		0%		0%
Titres de placement et d'investissement	906,1		3 576, 60	

(En millions d'euros)	2016		2015	
Moins d'un mois	105	12%	135	4%
Plus d'un mois et moins de 3 mois	475,4	52%	510,7	14%
Plus de 3 mois et moins de 6 mois	325,7	36%	1 690,90	47%
Supérieur à 6 mois		0%	1 240,00	35%
Titres de placement et d'investissement	906,1		3 576,60	

La juste valeur des titres détenus en vue de la vente au 31 décembre 2016 est de 906,1 millions d'euros (2015 : 3 576,2 millions d'euros).

A titre indicatif, le montant de plus-value latente est estimé à 0,5 millions d'euros.

## 13. Créances clients et comptes rattachés.

(En millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
Clients	11,2		11,2	11,2
Clients douteux				
Créances clients et comptes rattachés	11,2		11,2	11,2

Les créances clients sont essentiellement constituées des commissions de compensation qui sont prélevées directement sur le compte des membres compensateurs le dixième jour ouvré du mois suivant.

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'avait aucune créance douteuse.

## 14. Autres créances (comptes compensation, trésorerie et portefeuille exclus).

(En millions d'euros)	2016	2015
Créances fiscales	1,6	1,6
Personnel	0,1	0,2
Débiteurs divers	1,2	1,3
Autres créances et divers	2,9	3,1

## 15. Comptes de compensation (actif).

(En millions d'euros)	2016	2015
Fonds à recevoir des membres compensateurs	443,8	701,6
Négociations réalisées en attente de dénouement et divers	9	167,2
Marges et primes à recevoir des membres compensateurs	36,4	54,6
Prises en pension	284 333,70	277 036,20
Dépôt de garantie versé à Cassa di Compensazione	4 514,20	3 678,20
Comptes de compensation (actif)	289 337,10	281 637,80

Afin de garantir la bonne fin des opérations, LCH SA demande aux adhérents de la chambre de compensation de constituer des dépôts de garantie. La nature des garanties admises en couverture, ainsi que les conditions d'appel et de dépôt de ces couvertures sont fixées par LCH SA.

Ces dépôts de garantie sont constitués d'espèces, de titres ou encore de garanties bancaires, étant toutefois précisé que seuls sont admis les instruments répertoriés sur une liste établie par LCH SA.

Les dépôts de garantie en espèces figurent au passif du bilan, tandis que les dépôts de garantie constitués en titres ou par garantie bancaire sont enregistrés en hors bilan. Leur ajustement quotidien donne lieu, tantôt à des compléments de dépôts qui apparaissent en « Fonds à recevoir des adhérents » à l'actif du bilan, tantôt à une quote-part de dépôts à restituer, apparaissant au passif du bilan à la rubrique « Fonds à reverser aux adhérents ».

Les marges à recevoir ou à payer sont calculées et appelées quotidiennement à partir des positions prises par chaque membre compensateur. Pour chaque membre compensateur, la marge à recevoir ou à payer résulte de la différence entre la valeur liquidative de sa position du jour et celle de la veille.

Les marges de variation positives pouvant donner lieu à des retraits effectués par les membres compensateurs figurent au passif du bilan. Les marges de variation négatives représentent les montants à recevoir par la chambre de compensation et figurent par conséquent à l'actif du bilan dans le poste « Marges à recevoir des adhérents ».

À ces marges s'ajoutent les primes à payer ou à recevoir des adhérents à la chambre de compensation qui font aussi l'objet d'un versement quotidien. Les primes correspondent au prix de négociation payé par les acheteurs d'options aux vendeurs. À la clôture de chaque journée de bourse, les primes à payer ou à reverser résultent de la différence entre les négociations nettes acheteuses et vendeuses effectuées par chaque membre compensateur.

Les primes à payer figurent au passif du bilan et les primes à recevoir figurent à l'actif du bilan.

Les opérations de pensions livrées des intervenants sur le marché OTC sont présentées de manière décompensée. La valeur inscrite à l'actif représente le montant de prêts consentis pour lesquels des titres ont été pris en pension ; et la valeur figurant au passif correspond au montant des emprunts consentis pour lesquels des titres ont été mis en pension. Les engagements de la chambre de compensation vis-à-vis des membres compensateurs qui ont recours à ce dispositif restent enregistrés au hors-bilan, ainsi que les engagements qu'elle reçoit.

LCH SA verse quotidiennement un dépôt de garantie à la Chambre de Compensation Italienne (Cassa di Compensazione e Garanzia - CC&G), filiale apparentée de London Stock Exchange Group plc, en vue de couvrir les positions prises par ses adhérents dont les contreparties sont compensées par la CC&G. De la même manière, LCH SA collecte auprès de la CC&G un dépôt de garantie visant à couvrir les positions prises par les adhérents de cette dernière qui ont traité avec les adhérents de LCH SA.

## 16. Comptes de trésorerie.

(En millions d'euros)	2016	2015
Banque de France	14 971,60	9 964,60

Banques et caisses	6,6	5,7
Prêts et pensions à terme		578,8
Prêts et pensions au jour le jour		
Comptes de trésorerie	14 978,20	10 549,10

LCH SA négocie directement sur le marché monétaire, y investissant sa trésorerie propre et celle reçue en garantie de ses membres compensateurs. Au 31 décembre 2016, les liquidités ne sont plus investies dans les dépôts et pensions au jour le jour, ni dans des prêts à très court terme.

Les échéances sont détaillées ci-dessous (le solde des liquidités de la Société est investi en titres de placement, comme indiqué à la note 12) :

(En millions d'euros)	Moins d'un mois	Plus d'un mois et moins de 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 12 mois	Total
Banque de France	14 971,60				14 971,60
Banques et caisses	6,6				6,6
Prêts et pensions à terme					
Prêts et pensions au jour le jour					
Comptes de trésorerie	14 978,20				14 978,20

Sur le total des comptes de trésorerie de 14 978,2 millions d'euros (2015 : 10 549,1 millions d'euros), 288,4 millions d'euros correspondent à la trésorerie propre (2015 : 267,2 millions d'euros). Sur ce montant, 45,4 millions d'euros (2015 : 50,5 millions d'euros) sont alloués à la contribution de la Société en cas de défaillance.

#### 17. Comptes de régularisation (actif).

Ce compte concerne les charges constatées d'avance pour un montant de 2,2 million d'euros (2015 : 0,8 million d'euros).

#### 18. Capitaux propres.

À la fin de l'exercice 2016, les capitaux propres de la Société comprenaient les éléments suivants :

(En millions d'euros)	2016	2015
Capital social	113,1	113,1
Prime d'apport	0,7	0,7
Réserve légale	11,3	11,3
Autres réserves	32,6	32,6
Report à nouveau	117,5	99,2
Fonds pour risques bancaires généraux	0,3	0,3
	275,5	257,2
Bénéfice de l'exercice	41,6	36,2
Bénéfice en instance d'affectation		
Acomptes sur dividendes		
Capitaux propres (*)	317,1	293,4
<i>*dont fonds pour risques bancaires généraux</i>		

La variation des capitaux propres constatée en 2016 se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	293,4
Dividendes	- 18
Bénéfice de l'exercice	41,6
Bénéfice en instance d'affectation	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	317,1

#### 19. Dotations aux provisions.

(En millions d'euros)	2016	2015	Variation	Dotations	Reprises
Provisions pour engagement sociaux :					
Indemnités de fin de carrière	4,6	3,7	0,9	0,9	
Médailles du travail	1,4	1,1	0,3	0,3	
	6	4,8	1,2	1,2	
Autres provisions d'exploitation :					
Provisions pour risques opérationnels					

Provisions non liées à l'activité :					
Provisions pour restructuration	0,1	0,4	- 0,3		- 0,3
Dotations aux provisions	6,1	5,2	1	1,2	- 0,3

Le montant des provisions pour engagements sociaux s'élève à 6,0 millions d'euros (2015 : 4,8 millions d'euros) ; ce chiffre est calculé sur la base des hypothèses suivantes : un taux d'inflation de 2%, un taux d'intérêt de 1,5% et une hausse des salaires de 2,5%.

La provision pour restructuration de 0,1 million d'euros est liée aux coûts liés à la baisse des effectifs induite par le contrat de compensation révisé signé avec Euronext en décembre 2013.

#### 20. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

(En millions d'euros)	2016	2015
Fournisseurs	0,3	3
Factures non parvenues	10,3	5,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10,6	8,9

Au 31 décembre 2016, les sommes dues aux fournisseurs se chiffrent à 10,6 millions d'euros (2015 : 8,9 millions d'euros). Les principaux montants concernent CreditDerivClear Limited, pour un montant de 2,4 millions d'euros (2015 : 0 million d'euros en dettes fournisseurs), Euronext, pour un montant de 2,0 million d'euros (2015 : 1,9 million d'euros) et Sopra pour un montant de 0,7 million d'euros (2015 : 0,5 million d'euros) et correspondent respectivement à des commissions et services informatiques. L'ensemble des dettes fournisseurs aux 31 décembre 2015 et 2016 avait une échéance de moins d'un mois.

#### 21. Personnel, dettes fiscales et sociales.

(En millions d'euros)	2016	2015
Dettes sociales	22,4	20,4
Dettes fiscales	2,6	9,7
Personnel, dettes fiscales et sociales	25	30,1

Les dettes fiscales et sociales se composent principalement des provisions suivantes :

- Congés payés : 11,2 millions d'euros (2015 : 10,5 millions d'euros),
- Participation et intéressement : 1,8 million d'euros (2015 : 1,7 million d'euros),
- Primes : 4,7 millions d'euros (2015 : contre 5,5 millions d'euros),
- Dettes vis-à-vis des organismes sociaux : 2,1 millions d'euros (2015 : 1,5 million d'euros),
- Autres rémunérations dues : 2,6 millions d'euros (2015 : 1,2 million d'euros).

Les dettes fiscales se décomposent comme suit :

- Impôt sur les sociétés : 1,4 million d'euros (2015 : 8,5 millions d'euros),
- TVA : 0,6 million d'euros (2015 : 0,7 million d'euros),
- Impôt « Organic » : 0,3 million d'euros (2015 : 0,3 million d'euros),
- Autres impôts et taxes : 0,3 million d'euros (2015 : 0,2 million d'euros).

#### 22. Autres dettes (compensation et trésorerie exclues).

(En millions d'euros)	2016	2015
Autres dettes	13,3	23,8
Autres dettes (compensation et trésorerie exclues)	13,3	23,8

#### 23. Compte de compensation (passif)

Ces comptes décrits à la note 15 se ventilent comme suit :

(En millions d'euros)	2016	2015
Fonds à reverser aux membres compensateurs	797	2 129,20
Dépôts de garanties des membres compensateurs	19 675,20	16 099,50
Négociations réalisées en attente de dénouement et divers	75	163,5
Marges à reverser aux membres compensateurs	36,4	54,6
Mises en pension	284 333,70	277 036,10
Compte de compensation (passif)	304 917,30	295 482,90

#### 24. Comptes de trésorerie.

(En millions d'euros)	2016	2015
Banques créditrices	3	2,6
Titres donnés en pension livrée		

Dettes rattachées sur titres donnés en pension livrée		
Dettes court terme auprès des établissements de crédit	3	2,6

Des emprunts au jour le jour peuvent être contractés afin d'éviter les découverts en Banque centrale en cas d'opérations non réglées à la fin du cycle de règlement/livraison journalier.

#### 25. Comptes de régularisation (passif).

Les comptes de régularisation à hauteur de 4,3 millions d'euros comprennent des encours à hauteur de 1,7 million d'euros relatifs à la période de gratuité du loyer, ainsi que les produits divers perçus d'avance sur les projets CDS à hauteur de 2,6 millions d'euros.

#### 26. Engagements de compensation.

(En millions d'euros)	2016	2015
Titres reçus en garantie	12 219,40	9 766,80
Garanties à première demande reçues des banques	6	44
Cautions reçues de la DNB	650,9	844,1
Cautions reçues de la BNB	648	500,1
Garanties reçues	13 524,30	11 155,00
Garanties données à la Banque de France	1 821,40	2 239,20
Garanties données	1 821,40	2 239,20
Titres à recevoir	212 202,50	188 817,10
Engagements achats CDS	124 641,20	74 821,20
Engagements reçus	336 843,70	263 638,30
Titres à livrer	212 193,50	188 760,80
Engagements ventes CDS	124 641,20	74 821,20
Engagements donnés	336 834,70	263 582,00

#### 27. Comparaison entre les exigences de couverture et le collatéral déposé.

Au 31 décembre 2016, les couvertures exigées se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2016	2015
Exigence de couverture	26 900,40	21 824,50
Fonds de garantie mutuel	3 255,60	2 312,30
Total exigence	30 156,00	24 136,80
Dépôts espèces	18 925,70	14 922,40
Autres	12 484,20	9 906,90
Total garanties déposées	31 409,90	24 829,30

#### 28. Bilan et hors-bilan – Présentation réglementaire.

(En millions d'euros)	2016	2015
<b>Actif :</b>		
Disponibilités, comptes auprès de la banque centrale, comptes bancaires	14 971,50	9 964,60
Créances auprès d'institutions financières	6,4	584,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	905,1	3 565,90
Participations	0,3	19,8
Immobilisations	56	48,3
Immobilisations incorporelles	55	46,7
Immobilisations corporelles	1	1,6
Autres actifs	289 338,30	281 642,50
Comptes de régularisation	19,1	24,3
Total actif	305 296,70	295 849,80
<b>Passif :</b>		
Dettes vis-à-vis des institutions financières	64,7	63
Dettes vis-à-vis de la clientèle	12,6	11,1
Dettes diverses	304 882,40	295 470,50
Charges à payer	13,8	6,6
Dotations aux provisions	6,1	5,2

Fonds pour risques bancaires généraux	0,3	0,3
Capitaux propres	316,8	293,1
Capital social	113,1	113,1
Réserves	44,6	44,6
Report à nouveau	117,5	99,2
Résultat net	41,6	36,2
Total passif	305 296,70	295 849,80
Hors bilan :		
Engagements donnés :		
Engagements garantis	126 462,60	77 060,40
Engagements sur titres	212 193,50	188 760,80
Engagements reçus :		
Engagements garantis	138 165,50	85 976,20
Engagements sur titres	212 202,50	188 817,10

## 30. Société consolidante.

London Stock Exchange Group Plc (LSEG) est la Société mère ultime de la Société, avec une participation totale de 57,78 % ainsi que la société la plus importante participant à la préparation des comptes consolidés. LCH.Group Limited, qui est à la tête du plus petit groupe et participe également à la préparation des comptes consolidés, demeure la société mère immédiate de la Société.

(En millions d'euros)	2016	2015
Transactions avec les sociétés mères :		
Compte de résultat :		
Services fournis à des sociétés mères	0	- 0,6
Services facturés par des sociétés mères	2,6	3,4
Total	2,6	2,8
Bilan :		
Montants dus à des sociétés mères au 31 décembre	- 1,3	- 0,7
Transactions avec des sociétés sœurs :		
Compte de résultat :		
Coûts de projets rechargés à des sociétés sœurs	- 1,9	- 3,7
Coûts de projets rechargés par des sociétés sœurs	6,4	14,5
Services fournis à des sociétés sœurs	- 1,1	- 1,3
Services fournis par des sociétés sœurs	17,2	9,7
Total	20,6	19,2
Bilan :		
Montants dus à des sociétés sœurs au 31 décembre	- 4,2	- 10,1

## 31. Jetons de présence.

Le montant des jetons de présence versés en 2016 aux administrateurs s'est élevé à 86 860 euros. Ce montant exclut la rémunération du Directeur Général.

## 32. Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de LCH SA, 18, rue du Quatre septembre, 75002 Paris, France.

**VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LCH S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables. — Votre société procède à des estimations comptables portant sur l'évaluation du fonds commercial et des logiciels (note 10), des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que sur des litiges relatifs à des sujets commerciaux, sociaux ou de toute autre nature (note 19).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 28 février 2017.

*Les Commissaires aux Comptes :*

BDO France – Léger & Associés,

Fabrice Chaffois ;

ERNST & YOUNG Audit,

Marc Charles.

**1701446**